



Dossier n° DP 95 604 2500014

Date de dépôt : **28/04/2025**

Demandeur : **Monsieur CHAALON Gérard**

Pour : **Pose de panneaux photovoltaïques**

Adresse terrain : **13 rue de la Liberté**

95470 SURVILLIERS

DESTINATAIRE :

Monsieur CHAALON Gérard

13 rue de la Liberté

95470 SURVILLIERS

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable de travaux le 28/04/2025 pour un projet de pose de panneaux photovoltaïques situé 13 rue de la Liberté, à SURVILLIERS (95470). Vous avez reçu un courrier vous informant qu'il manquait des pièces à votre dossier. Ce courrier vous informait également que le délai d'instruction de votre dossier commencerait à courir à compter du dépôt de l'ensemble des pièces.

Vous avez déposé des pièces manquantes en Mairie le 09/05/2025. Toutefois il s'avère que ces pièces ne répondent pas en totalité à la demande qui vous a été formulée.

RAPPEL DES PIÈCES MANQUANTES OU INSUFFISANTES DANS LE DOSSIER DE DÉCLARATION PRÉALABLE

Après examen des pièces jointes à votre déclaration préalable, il s'avère que la(les) pièce(s) suivante(s) est(sont) manquante(s) ou insuffisante(s) :

- **DPC4 : veuillez fournir le plan en élévation après travaux coté du pignon concerné par la pose de panneaux photovoltaïques [Art. R.431-10 a) du code de l'urbanisme].**

Je vous informe qu'en conséquence

- Votre dossier de déclaration préalable **est toujours** en attente de certaines pièces.
- Le délai d'instruction de votre déclaration préalable ne commencera à courir **qu'à compter de la date de réception de la (des) pièce(s) manquante(s) par la mairie.**
- Si votre dossier n'est pas complété dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la première lettre de demande de pièces, **votre déclaration fera l'objet d'une décision tacite d'opposition en application de l'article R 423-39 du code de l'urbanisme.**

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

SURVILLIERS, Le 16 mai 2025

Pour Mme Adeline ROLDAO-MARTINS
Maire de Survilliers
Mme Nélie LECKI
Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, l'habitat,
la citoyenneté et les affaires juridiques.

